

## Extrait du Registre des délibérations du 15 juin 2022

Accusé de réception en préfecture  
079-257902205-20220615-2022AG0615ARED-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2022  
Date de réception préfecture : 20/06/2022

*Une autre vie s'invente ici*

Date de publication : 20 juin 2022	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 7 juin 2022	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 62 (505 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 505 - Contre 0 - Abstention : 0

Le 15 juin 2022, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Auchay sur Vendée (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

**Au titre des communes de Charente-Maritime :**

Anais : Laëticia REMETTER ; Andilly : Caroline SOULIÉ ; Benon : Chloé BEDEL ; Charron : Laura MILLET ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Marans : Romuald QUIRION ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Cyril CHAUVIN ; Saint Jean de Liversay : Sylvie VIVIER

**Au titre des communes des Deux-Sèvres :**

Arçais : Christian GRONDEIN ; Bessines : Alain LUSSEAULT ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Elmano MARTINS ; *Prin Deyrançon* : Olivier D'ARAUJO ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET, Sansais : Arnaud VIGER, Vallans : Olivier CAILLE et Cédric BOUCHET

**Au titre des communes de Vendée :**

L'Aiguillon-la-Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Benet : Georges MERCIER ; Chaillé-les-Marais : Antoine METAIS ; Curzon : Boris RIMBERT ; Damvix : Yannick MOREAU ; Le Gué de Velluire : Alexandre OLONDE ; L'île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Moreilles : Marie-Jeanne BARRAUD ; Mouzeuil St Martin : Nicolas FILLON ; *Nalliers* : Bruno FABRE ; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; La Tranche sur Mer : Pierre-Jacques CARLES ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; Vix : Pascal BETAU

**Au titre des EPCI :**

*Communauté d'Agglomération du Niortais* : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëticia REMETTER ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

**Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :** Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Margarita SOLA

**Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire :** Philippe BARRE, Yveline THIBAUD

**Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :** Stéphane VILLAIN

**Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :** Olivier POIRAUD, Séverine VACHON

**Au titre du Conseil départemental de la Vendée :** Arnaud CHARPENTIER, Leslie GAILLARD, Stéphane GUILLON, Laurent FAVREAU

### Affectation du Résultat de l'exercice 2021 : Budget annexe Editions documentaires



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



## Affectation du Résultat de l'Exercice 2021 Budget annexe Editions documentaires

### Contexte

Considérant les éléments du compte administratif 2021 du budget annexe Editions documentaires, qui font apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 9 295,98€.

Il est proposé d'affecter :

- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement, l'excédent de clôture pour 9 295,98 €.

Après en avoir débattu, le comité syndical :

**Décide** d'inscrire en recettes au budget supplémentaire 2022, le solde d'exécution de la section de fonctionnement de 9 295,98 € sur la ligne budgétaire 002.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président  
Pascal DUFORSTEL

